

18 avr 2008 -12:27

Appartient à [Conseil des ministres du 18 avril 2008](#)

Conférences interministérielles

Maintien du nombre et de la dénomination des conférences interministérielles actuelles

Maintien du nombre et de la dénomination des conférences interministérielles actuelles

Sur proposition de M. Yves Leterme, le Conseil des ministres a décidé de maintenir le nombre et la dénomination des conférences interministérielles actuelles.

Il s'agit des 16 conférences interministérielles suivantes :

- Réformes institutionnelles
- Economie et Energie
- Mobilité, Infrastructure et Télécommunications
- Politique scientifique et Culture
- Politique étrangère
- Commerce extérieur
- Finances et Budget
- Intérieur
- Emploi, Formation et Economie sociale
- Fonction publique et Modernisation des services publics
- Politique agricole
- Santé publique
- Environnement
- Intégration dans la société
- Politique de la ville et Logement
- Bien-être, Sports et Famille

Ces conférences interministérielles n'ont pas de pouvoir de décision contraignant. Elles constituent toutefois l'instrument le mieux adapté à une concertation souple et efficace entre les autorités concernées, dans le respect de l'autonomie de chacune.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe